

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **23 février 2009**

Décision n° **B-2009-0652**

commune (s) : Genay

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située route de Saint André de Corcy et appartenant à Mme Marcelle Morel

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 16 février 2009

Compte-rendu affiché le : 24 février 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : MM. Darne J., Da Passano, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Sécheresse (pouvoir à M. Crédoz), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mmes Dognin-Sauze, Peytavin.

Absents non excusés : MM. Calvel, Barge, David G..

Bureau du 23 février 2009**Décision n° B-2009-0652**

commune (s) : Genay

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située route de Saint André de Corcy et appartenant à Mme Marcelle Morel**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 12 février 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

En vue de la réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales à Genay, route de Saint André de Corcy, la Communauté urbaine se propose d'acquérir un terrain de 347 mètres carrés dépendant d'une parcelle de plus grande étendue cadastrée sous le numéro 83 de la section ZE, appartenant à madame Marcelle Morel et occupée par la SARL Laforest, entreprise de pépiniériste.

Aux termes du compromis qui a été établi, cette acquisition interviendrait au prix de 347 €, admis par France domaine, étant précisé que la Communauté urbaine ferait procéder à ses frais à divers travaux consécutifs au recoupement de la propriété, et notamment la réalisation de deux accès à la propriété, l'un au sud et l'autre au nord, travaux estimés à 12 500 € ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain située route de Saint André de Corcy à Genay et appartenant à madame Marcelle Morel.

2° - Autorise monsieur le président à :

- a) - le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir,
- b) - déposer une déclaration préalable pour la réalisation des deux accès à la propriété.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0643.

4° - Le montant à payer en 2009 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 100 - fonction 811, à hauteur de 347 € pour l'acquisition et de 500 € pour les frais d'actes notariés.

5° - Le montant des travaux estimés à 12 500 € sera imputé au compte 231 583 - opération n° 0643.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 février 2009.